



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R28-2026-038

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie**

- R28-2026-01-29-00009 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°10 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (5 pages) Page 4
- R28-2026-01-29-00011 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°12 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE PRÉVENTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (7 pages) Page 10
- R28-2026-01-29-00008 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°14 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (8 pages) Page 18
- R28-2026-01-29-00010 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°9 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (6 pages) Page 27

## **Direction interrégionale des douanes de Normandie /**

- R28-2026-02-02-00001 - Décision de délégation de signature de M. MENZ, directeur interrégional des douanes de Normandie, relative aux décisions administratives individuelles (Annexe A) (2 pages) Page 34

## **Direction Interrégionale des Douanes de Rouen / DGDDI SGC DI**

- R28-2026-01-30-00001 - Décision 20260130TABROU037 fermeture définitive CLOTURE LJ débit n°2700713K (1 page) Page 37

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SRAF-FAM**

- R28-2026-02-02-00005 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE- GRIFFIN Thomas (2 pages) Page 39
- R28-2026-02-02-00006 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE- SCEA CHANTEMELLE (2 pages) Page 42
- R28-2026-02-02-00007 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE- SCEA DES SENECHAUX DELYE CHANTAL (2 pages) Page 45
- R28-2026-02-02-00008 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE- SCEA SAINT NICOLAS (1 page) Page 48

R28-2026-01-26-00010 - Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE  
(juillet-août-septembre 2025) (37 pages)

Page 50

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-01-29-00009

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°10 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE  
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE



**ARRETE MODIFICATIF N°10 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

Rejoignez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

**VU** l'arrêté du 12 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 5 novembre 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 6 février 2025 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 14 octobre 2025 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions de Monsieur Samuel DE LUZE.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **7) Collège des offreurs des services de santé**

Etablissements publics de santé (dont au moins 3 présidents de conférence médicale d'établissement)

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Samuel DE LUZE.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nauville - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

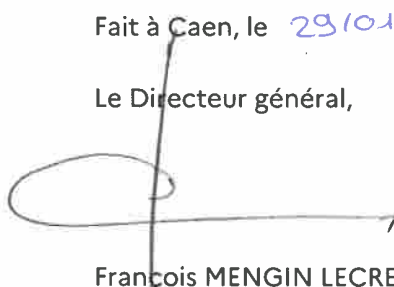
**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission permanente est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 29/01/2026

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

## ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CP DE NORMANDIE

En sa qualité de Présidente de la CRSA, Madame Pascale DESPRES est Présidente de la commission permanente.

En leur qualité de Président(e)s de chacune des quatre commissions spécialisées de la CRSA, Madame Marion BOUCHER-LE BRAS, le Docteur Jean-Michel GAL, Monsieur Michel LOISEL et Monsieur Léonard NZITUNGA sont Vice-présidents de la commission permanente.

### 1) Deux représentants des collectivités territoriales

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cédric NOUVELOT	Stéphanie LEBERRURIER	Sophie SIMONNET

### 2) Deux représentants du collège des usagers, dont au moins un représentant des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Deux représentants du collège des partenaires sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

### 5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCELLES	Thierry TIRARD

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monec | 2, place Jean Nouzille | CS 58035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**6) Deux représentants du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

**7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Khaled DJEKBOUBI	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMZOZ	Pascal CORDIER
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

**8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées**

- Patrick DAIME

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-01-29-00011

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°12 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE  
PRÉVENTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE  
NORMANDIE



**ARRETE MODIFICATIF N°12 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION SPECIALISEE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

Recevez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Muret - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 7 mai 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°11 du 14 octobre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions du Docteur Benjamin DARGENT-PARÉ.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monec | 2 place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAÛN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- En attente de désignation du titulaire, en remplacement du Docteur Benjamin DARGENT-PARÉ.

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée prévention est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 29/01/2026

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2 place Jean Nibuzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02.31.70.96.95 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSP DE  
NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)**

**Un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

**Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des groupements de communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)**

**Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Jean-Pierre LUCAS	En attente de désignation	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Marie-José VION	En attente de désignation

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAËN Cedex  
Tel : 02 31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (4)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS BOATAS

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (4)

#### Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet, 2, place Jean Neuzille, CS 55035, 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la CARSAT

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCelles	Thierry TIRARD

### Un représentant de la CAF

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (6)

### Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

### Un représentant des services de santé au travail

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

### Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Dr Laëtitia GIULIANI	Anne LE SOUDIER

### Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Marion BOUCHER-LE BRAS	Jean-Marc DUJARDIN	Isabelle LANDREAU

### Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Corinne LARMOIRE	Marc LONGUET

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT

### 7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé dont :

- Un représentant des établissements publics de santé, des établissements privés de santé, des établissements privés de santé à but non lucratif ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile ;
- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou accueillant des personnes âgées ;
- Deux membres des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-01-29-00008

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°14 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION  
DES SOINS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE  
LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE



**ARRETE MODIFICATIF N°14 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE  
DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°11 du 7 mai 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°12 du 14 octobre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°13 du 25 novembre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions de Monsieur Samuel DE LUZE ;

**VU** les courriels de la FHF en date des 12, 16 et 26 janvier 2026 ;

Reprenez toujours nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### 7) Collège des offreurs des services de santé

#### a) Etablissements publics de santé (dont au moins 3 présidents de conférence médicale d'établissement)

- Docteur Karim MANSOURI est nommé 1<sup>er</sup> suppléant du Docteur Firas ABBAS en remplacement du Docteur Jean-Marc KERLEAU ;
- Docteur Florian DELAUNAY est nommé 1<sup>er</sup> suppléant du Docteur Elise REMY en remplacement du Docteur Alain FUSEAU ;
- Monsieur Nicolas BOUGAUT est nommé 2<sup>e</sup> suppléant du Docteur Elise REMY, en remplacement du Docteur Karim MANSOURI ;
- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Samuel DE LUZE.

#### b) Etablissements privés de santé à but lucratif (dont au moins un président de conférence médicale d'établissement)

- Monsieur Samuel KOWALCZYK est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Dominique POELS ;
- Monsieur Eric BERREGARD est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Samuel KOWALCZYK ;
- Monsieur Dominique POELS est nommé 2<sup>e</sup> suppléant de Monsieur Samuel KOWALCZYK en remplacement de Monsieur Mathias MARTIN ;
- Docteur Anne PESKINE est nommée titulaire ;
- Docteur Alain RAHBARI est nommé 2<sup>e</sup> suppléant du Docteur Anne PESKINE.

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 29/01/2026

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site Internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSOS  
DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (4)**

**Un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD

**Un président de conseil départemental ou son représentant**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ

**Un représentant des groupements de communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (4)**

**Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Dr Yvon GRAIC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSHI	Arlette BOUCHAIN

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Maryvonne DEBARRE	Philippe STEPHANAZZI	En attente de désignation

### 3) Représentant des conseils territoriaux de santé (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (6)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER
François HIS	Jocelyne AMBROISE	Corinne VAUTIER
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)

#### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.95 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry PRÉAUX	En attente de désignation	Céline COLSON

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2)**

**Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Corinne LARMOIRE	Marc LONGUET

**7) Collège des offreurs de services de santé (25)**

**Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Dr Elise REMY	Dr Florian DELAUNAY	Nicolas BOUGAUT
En attente de désignation	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Dr Firas ABBAS	Dr Karim MANSOURI	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	Laurent VERIN

**Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Samuel KOWALCZYK	Eric BERREGARD	Dominique POELS
Dr Anne PESKINE	Dr Philippe CLERY-MELIN	Dr Alain RAHBARI

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAËN Cedex  
Tél. 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Grégory MARTIN	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER

**Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Didier POILLERAT	En attente de désignation

**Un représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER

**Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

**Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**Un représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Reproduisez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monét - 2, place Jean Nouzille - CS 82035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	Jean-Marc CHEMLA	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**Un représentant de l'ordre des Médecins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant du ministère de la défense**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François BOURDERIOUX	Dr William BRISSIAUD	En attente de désignation

**[Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux](#)**

Elus parmi les membres de la CSAMS composée lors de l'installation de la CRSA le 14 octobre 2021.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Christèle CASTEIN	Sylvie GATE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-01-29-00010

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°9 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN  
CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO  
SOCIAUX DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE  
LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°9 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional : Espace Claude Monet | 2, place Jean Fouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté du 15 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 12 juin 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 5 novembre 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 6 février 2025 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 14 octobre 2025 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courriel de la FHP en date du 13 janvier 2026.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins**

- Docteur Anne PESKINE est nommée titulaire ;
- Docteur Alain RAHBARI est nommé 2<sup>e</sup> suppléant du Docteur Anne PESKINE.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Norzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.90 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 29/01/2026

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Té) 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSAMS DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)**

**Un conseiller régional**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET	En attente de désignation

**Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Cédric NOUVELOT	Stéphanie LEBERRURIER	Sophie SIMONNET
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE

**Un représentant des groupements de communes**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)**

**Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation

**Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSCHI	Arlette BOUCHAIN
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

 Retrouvez nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 3, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31 70 96 90 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Deux représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Maryvonne DEBARRE	Philippe STEPHANAZZI	En attente de désignation

**3) Un représentant des conseils territoriaux de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Collège des partenaires sociaux (4)**

**Un représentant des organisations syndicales de salariés**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)**

**Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet: <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

### 7) Collège des offreurs de services de santé (10)

#### e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Dr Stanislas KOZISEK
Khaled DJEKBOUBI	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	En attente de désignation
Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT	Anne CABARET

#### f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

#### g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

#### o) Un membre des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

### Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Anne PESKINE	Dr Philippe CLERY-MELIN	Dr Alain RAHBARI

 Retrouvez tous les renseignements utiles sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Moberg - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Direction interrégionale des douanes de  
Normandie

R28-2026-02-02-00001

Décision de délégation de signature de M. MENZ,  
directeur interrégional des douanes de  
Normandie, relative aux décisions  
administratives individuelles (Annexe A)

## ANNEXE A

### DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE <sup>1</sup>

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II, III et IV ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministre de l'économie et des finances et ministre de l'action et des comptes publics), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 modifié portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabac et modifiant l'article 281 de l'annexe II au code général des impôts ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022 ;

Article 1<sup>er</sup>– Reçoit délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de ses attributions, **l'adjoint en poste à la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-F de la présente décision**, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de cet adjoint sont indiqués.

Article 2– Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, **les agents du poste comptable de la recette interrégionale des douanes et droits indirects au Havre dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-A de la présente décision**, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

- 1 Pour la délégation de signature des directeurs interrégionaux, les annexes I-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :
- A. Les postes comptables ;
  - B. Les directions régionales ;
  - C. Les divisions ;
  - D. Les bureaux de douane ;
  - E. Les unités de surveillance.

Article 3 - Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, **les agents des services des directions régionales des douanes et droits indirects de Caen, Le Havre et Rouen dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-B1 à I-B3<sup>3</sup>** de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, **les agents des divisions des directions régionales des douanes de Caen, Le Havre et Rouen dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 à I-C4<sup>4</sup>** de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, **les agents des bureaux de douane des directions régionales des douanes de Caen, Le Havre et Rouen dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D9<sup>5</sup>** de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, **les agents des unités de surveillance des directions régionales des douanes de Caen, Le Havre et Rouen dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E9<sup>6</sup>** de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 7 – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à Rouen, le 2 février 2026



Perry MENZ

Date de l'affichage : 02/02/2026

- 3 Reprendre la numérotation des annexes jointes pour l'identification des directions régionales.
- 4 Reprendre la numérotation des annexes jointes pour l'identification des divisions.
- 5 Reprendre la numérotation des annexes jointes pour l'identification des bureaux de douanes.
- 6 Reprendre la numérotation des annexes jointes pour l'identification des unités de surveillance.

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2026-01-30-00001

Décision 20260130TABROU037 fermeture  
définitive CLOTURE LJ débit n°2700713K

**DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE NORMANDIE**

**N° 20260130TABROU037 DU 30 JANVIER 2026**

**PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE  
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT**

**LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NORMANDIE**

Vu les articles L.3512-14-2 et L. 3512-14-3 du Code de la santé publique confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'Etat (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 37-4 du décret susvisé énonçant le cas de la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent pour impossibilité de reprendre un fonctionnement normal au terme d'une fermeture provisoire ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2022 portant nomination, à compter du 1er mars 2022, de Monsieur Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie (direction régionale des douanes et droits indirects de Rouen) ;

Considérant que M. José CHIVOT était le gérant du débit de tabac n° 2700713K, en nom propre (SIRET n° 82825500000022) ;

Considérant que l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce d'Evreux le 12 décembre 2024 a eu pour conséquence le placement en fermeture provisoire du débit de tabac n° 2700713K ainsi que la résiliation du contrat de gérance à la date du jugement ;

Considérant que la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif prononcée par le tribunal de commerce de Bernay le 13 novembre 2025 a eu pour conséquence l'impossibilité de reprendre un fonctionnement normal au terme d'une fermeture provisoire ;

Considérant que la radiation du SIRET n° 82825500000022 a eu lieu le 13 novembre 2025 ;

**PRONONCE**

**Article 1 :** Le débit de tabac n° 2700713K, sis 37, rue Abbé Bellemin à LA SAUSSAYE (27370) est fermé définitivement, à compter du 30 janvier 2026.

**Article 2 :** La chambre syndicale des buralistes de l'Eure est informée de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de Normandie.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 30 janvier 2026

P/ Le directeur interrégional,  
La cheffe du pôle orientation des contrôles,



Rozenn CREN

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2026-02-02-00005

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de  
l'EURE- GRIFFIN Thomas



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: AS.DELAHAYE

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou  
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le **11 OCT. 2025**

Le Préfet de l'Eure à  
Monsieur GRIFFIN Thomas

2 rue des 7 acres

27120 JOUY SUR EURE

**Numéro de dossier : 1949**

**Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 94,8122 ha pour Thomas Griffin est passionné d'agriculture depuis son plus jeune âge. Étant proche de monsieur et madame Jouet qui souhaitent prendre leur retraite, ils lui ont proposé de reprendre leur exploitation. concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
GAUCIEL	- A115	
	- A116	
	- A117	
	- A118	
	- A119	
	- A120	
	- A123	
	- A124	
	- A126	
	- A127	
	- A128	
	- A134	
	- A137	
	- A154	
	- A181	
	- A183	
	- A189	
	- A224	
	- A226	
	- A43	
	- A45	
	- A46	
	- A55	
	- B144	
	- B145	
	- B147	
	- B150	
	- B152	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60  
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B154</li> <li>- B156</li> <li>- B158</li> <li>- B26</li> <li>- B32</li> <li>- ZC148</li> </ul>
HARDENCOURT COCHEREL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZD3</li> <li>- ZD39</li> </ul>
JOUY SUR EURE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZD1</li> <li>- ZD104</li> <li>- ZD133</li> <li>- ZD139</li> <li>- ZD146</li> <li>- ZD153</li> <li>- ZD170</li> <li>- ZD171</li> <li>- ZD181</li> <li>- ZD2</li> <li>- ZD21</li> <li>- ZD22</li> <li>- ZD26</li> <li>- ZD5</li> <li>- ZD52</li> <li>- ZD53</li> <li>- ZD54</li> <li>- ZD56</li> <li>- ZD59</li> <li>- ZD69</li> <li>- ZD70</li> <li>- ZD72</li> </ul>

**Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1949, à la date du : 25/09/2025**

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.


J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,  
aides de crises, agridiff et GAEC



Liffane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2026-02-02-00006

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de  
l'EURE- SCEA CHANTEMELLE

Evreux, le **30 SEP. 2025**

Le Préfet de l'Eure à  
SCEA CHANTEMELLE  
Ferme des fossés

27320 DROISY

**Numéro de dossier : 1920**

**Objet:** Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 96,8431 ha pour la création de la SCEA CHANTEMELLE concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BOIS LE ROY	- A499 - ZA46 - ZA47 - ZA55 - ZA56	
CHAMPIGNY LA FUTELAYE	- C184 - C48 - D248 - D278	
ILLIERS L EVEQUE	- AK266 - AK7	
MARCILLY SUR EURE	- B561 - E583 - E584 - E585 - ZA4 - ZB112 - ZB66 - ZH8	
ST LAURENT DES BOIS	- A30 - A32 - A33 - A48 - A60 - A646 - A726 - A770 - A771 - A884	

- A915
- ZA18
- ZA3
- ZA5
- ZA7
- ZA8
- ZB100
- ZB106
- ZB119
- ZB138
- ZB15
- ZB2
- ZB29
- ZB45
- ZB5
- ZB6
- ZB7
- ZB80
- ZB81
- ZB9

**Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1920, à la date du :** **23/09/2025**

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,  
aides de crises, agridiff et GAEC

  
Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2026-02-02-00007

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de  
l'EURE- SCEA DES SENECHAUX DELYE CHANTAL

Evreux, le 23/09/2025

Le Préfet de l'Eure à  
SCEA DES SENECHAUX DELYE CHANTAL

LE BOUILLONET

27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

**Numéro de dossier : 1802**

**Objet:** Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 61,1546 ha pour l'installation de Monsieur Arnaud DESCHAMPS et la création de la SCEA DES SENECHAUX DELYE CHANTAL concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ST GERMAIN LA CAMPAGNE	- G10 - G4 - G5 - G6 - G7 - ZB25 - ZB28 - ZB29 - ZB30 - ZB34 - ZB44 - ZB46 - ZB48 - ZB49 - ZB52 - ZL38 - ZL39 - ZL40 - ZL66	

**Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1802, à la date du :** **23/09/2025**

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,  
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2026-02-02-00008

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de  
l'EURE- SCEA SAINT NICOLAS



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 24/09/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA SAINT NICOLAS

153 RUE DE LA MAIRIE

ST NICOLAS DU BOSC  
27370 LE BOSC DU THEIL

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num\_dossier: 1580

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 9,481 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
LE BOSC DU THEIL - ST NICOLAS DU BOSC	- ZC	13
	- ZD	16
	- ZD	17
	- ZD	25
	- ZD	26

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 23/09/2024

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,  
aides de crises, agridiff et GAEC

Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2026-01-26-00010

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de  
l'ORNE (juillet-août-septembre 2025)

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de l'EARL ROLLAND David  
Le Rocher  
61500 CHAILLOUE

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2514962

Alençon, le 10 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 8,92 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2514962, à la date du : **08/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

## Annexe : Références cadastrales dossier n° C2514962

Commune	Section	n° Parcelle
MACE	YC	0001
NEUVILLE-PRES-SEES	ZN	0014
NEUVILLE-PRES-SEES	ZN	0067
NEUVILLE-PRES-SEES	ZN	0072
NEUVILLE-PRES-SEES	ZV	0042
SEES	YW	0041

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SCEA DE LA BRETONNERIE  
La Bretonnerie  
61110 DORCEAU

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515176

Alençon, le 29 août 2025

**Objet : accusé de réception**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 87,23 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515176, à la date du : **25/08/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

## Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515176

Commune	Section	n° Parcelle
DORCEAU	ZK	0006
DORCEAU	ZK	0007
DORCEAU	ZK	0084
DORCEAU	ZK	0084
DORCEAU	ZM	0012
DORCEAU	ZM	0013
DORCEAU	ZM	0014
DORCEAU	ZN	0039
DORCEAU	ZN	0041
DORCEAU	ZN	0044
DORCEAU	ZN	0045
DORCEAU	ZN	0046
DORCEAU	ZN	0048
DORCEAU	ZN	0064
DORCEAU	ZN	0067
DORCEAU	ZN	0092
DORCEAU	ZN	0094
DORCEAU	ZN	0096
DORCEAU	ZN	0098
DORCEAU	ZN	0113
MOU TIERS-AU-PERCHE	OK	0488
MOU TIERS-AU-PERCHE	OK	0516

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SCEA DE LA BRETONNERIE  
La Bretonnerie  
61110 DORCEAU

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515180

Alençon, le 29 août 2025

**Objet : accusé de réception**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 11,36 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515180, à la date du : **25/08/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

## Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515180

Commune	Section	n° Parcelle
DANCE	0G	0011
DANCE	0G	0144
DANCE	0G	0152
DANCE	0G	0351
DANCE	G	0143

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

GAEC de GUEHOVILLE  
7 Route de Guéhouville  
28240 BELHOMERT-GUEHOVILLE

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515197

Alençon, le 18 juillet 2025

**Objet : accusé de réception**

Madfame, Messieurs les gérants du,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 58,74 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515197, à la date du : **17/07/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madfame, Messieurs les gérants du, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

## Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515197

Commune	Section	n° Parcelle
LONGNY-AU-PERCHE	ZM	0022
LONGNY-AU-PERCHE	ZM	0080
LONGNY-AU-PERCHE	ZP	0004
LONGNY-AU-PERCHE	ZP	0014
LONGNY-AU-PERCHE	ZT	0006

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SCEA LOUVEL Damien  
MONTHIOUX  
61500 AUNOU-SUR-ORNE

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515263

Alençon, le 29 août 2025

**Objet : accusé de réception**

Madame et Monsieur les gérants,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 260,03 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515263, à la date du : **24/08/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515263

Commune	Section	n° Parcelle
AUNOU-SUR-ORNE	YA	0044
AUNOU-SUR-ORNE	YA	0045
AUNOU-SUR-ORNE	YA	0102
AUNOU-SUR-ORNE	YB	0001
AUNOU-SUR-ORNE	YB	0003
AUNOU-SUR-ORNE	YB	0022
AUNOU-SUR-ORNE	YC	0008
AUNOU-SUR-ORNE	ZD	0006
AUNOU-SUR-ORNE	ZD	0038
AUNOU-SUR-ORNE	ZD	0040
AUNOU-SUR-ORNE	ZD	0046
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0003
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0004
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0006
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0019
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0020
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0030
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0034
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0041
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0044
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0050
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0052
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0053
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0062
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0063
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0064
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0066
AUNOU-SUR-ORNE	ZE	0068
AUNOU-SUR-ORNE	ZH	0007
AUNOU-SUR-ORNE	ZH	0008
AUNOU-SUR-ORNE	ZH	0009
AUNOU-SUR-ORNE	ZH	0010
AUNOU-SUR-ORNE	ZH	0011
AUNOU-SUR-ORNE	ZH	0064
AUNOU-SUR-ORNE	ZW	0017
AUNOU-SUR-ORNE	ZW	0019
AUNOU-SUR-ORNE	ZW	0020
BURSARD	ZB	0004
BURSARD	ZB	0035
GAPREE	ZI	0036
NEAUPHE-SOUS-ESSAI	ZE	0084
NEAUPHE-SOUS-ESSAI	ZE	0100
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	0A	0205
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	0A	0206
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	0A	0207
SAINT-LEONARD-DES-PARCS	0H	0026
SAINT-LEONARD-DES-PARCS	ZB	0001
SAINT-LEONARD-DES-PARCS	ZB	0002
SEES	YZ	0018
SEES	YZ	0019
SEES	YZ	0035
SEES	YZ	0073
SEES	YZ	0075

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515263

Commune	Section	n° Parcelle
SEES	YZ	0076
SEGRIE-FONTAINE	XB	0002
TREMONT	ZB	0001
TREMONT	ZB	0002
TREMONT	ZB	0005
TREMONT	ZB	0012
TREMONT	ZB	0067

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SARL DES QUATRE SAISONS  
Briante  
61250 COLOMBIERS

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515274

Alençon, le 15 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 118,4 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515274, à la date du : **18/08/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

## Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515274

Commune	Section	n° Parcelle
COLOMBIERS	AC	0002
COLOMBIERS	AC	0007
COLOMBIERS	AC	0011
COLOMBIERS	AC	0013
COLOMBIERS	AD	0003
COLOMBIERS	AD	0006
COLOMBIERS	AD	0007
COLOMBIERS	AD	0009
COLOMBIERS	AD	0010
COLOMBIERS	AD	0011
COLOMBIERS	AD	0017
COLOMBIERS	AD	0023
ARCONNAY	ZL	0099
ARCONNAY	ZL	0165
ARCONNAY	ZL	0170
ARCONNAY	ZL	0175
ARCONNAY	ZL	0176
ARCONNAY	ZL	0180
ARCONNAY	ZL	0187
ARCONNAY	ZL	0208
ARCONNAY	ZL	0209
ARCONNAY	ZL	0213
SAINT-PIERRE-DES-ORMES	ZH	0025
SAINT-PIERRE-DES-ORMES	ZH	0026
SAINT-PIERRE-DES-ORMES	ZH	0028
SAINT-PIERRE-DES-ORMES	ZI	0002
SAINT-PIERRE-DES-ORMES	ZI	0045

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

BOUVIER Béatrice  
NEUILLY SUR EURE - Les Ferrettes  
61290 LONGNY LES VILLAGES

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515282

Alençon, le 22 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Madame,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 6,37 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515282, à la date du : **16/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515282

Commune	Section	n° Parcelle
LA LANDE-SUR-EURE	ZC	0052

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

GAEC DES MARGUERITES  
4 Route de Liseclair  
61230 SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515286

Alençon, le 05 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Madame et Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 197,35 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515286, à la date du : **29/08/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515286

Commune	Section	n° Parcelle
ANCEINS	0B	0226
ANCEINS	0B	0290
ANCEINS	0B	0319
ANCEINS	0B	0366
ANCEINS	0B	0369
ANCEINS	ZC	0006
ANCEINS	ZC	0007
ANCEINS	ZC	0008
ANCEINS	ZC	0027
ANCEINS	ZK	0006
ANCEINS	ZK	0043
CHAUMONT	0G	0100
CHAUMONT	0G	0163
RESENLIEU	0A	0213
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0003
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0023
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0026
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0029
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0033
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0034
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0035
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0039
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0040
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0043
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0106
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0107
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0108
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0109
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0110
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0111
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0116
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0117
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0118
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0119
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0120
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0130
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0132
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0135
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0140
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0141
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0142
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0143
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0144
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0145
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0146
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0147
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0148
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0151
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0155
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0156
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0C	0157
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0I	0048
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0I	0060

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515286

Commune	Section	n° Parcelle
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0I	0098
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0I	0101
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0007
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0008
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0009
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0010
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0015
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0197
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0225
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0L	0227
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0N	0057
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0O	0170
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0O	0195
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	0O	0224
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0001
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0002
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0003
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0004
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0005
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0007
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0008
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0031
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0032
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0035
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0041
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0042
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0043
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0044
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT	ZH	0045

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SCEA LE MINERAI DE LA SELLE  
Le Minerai  
61300 CHANDAI

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515294

Alençon, le 19 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 186,53 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515294, à la date du : **15/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515294

Commune	Section	n° Parcelle
CHAISE-DIEU-DU-THEIL	ZC	0009
CHAMBORD	0C	0007
CHAMBORD	0C	0008
CHAMBORD	0C	0011
CHAMBORD	0C	0012
CHAMBORD	0C	0014
CHAMBORD	0C	0015
CHAMBORD	0C	0016
CHAMBORD	ZB	0012
JUIGNETTES	0C	0129
JUIGNETTES	0E	0001
JUIGNETTES	0E	0004
JUIGNETTES	0E	0005
JUIGNETTES	0E	0010
JUIGNETTES	0E	0012
JUIGNETTES	0E	0013
JUIGNETTES	0E	0017
JUIGNETTES	0E	0128
JUIGNETTES	0E	0131
JUIGNETTES	0E	0146
JUIGNETTES	0E	0147
JUIGNETTES	0E	0151
JUIGNETTES	0E	0154
JUIGNETTES	0E	0175
JUIGNETTES	0E	0181
JUIGNETTES	0E	0183
JUIGNETTES	0E	0207
JUIGNETTES	ZD	0006
JUIGNETTES	ZD	0010
JUIGNETTES	ZD	0012
JUIGNETTES	ZD	0013
JUIGNETTES	ZD	0055
JUIGNETTES	ZE	0004
JUIGNETTES	ZE	0030
JUIGNETTES	ZE	0032
JUIGNETTES	ZE	0033
JUIGNETTES	ZE	0035
JUIGNETTES	ZE	0055
JUIGNETTES	ZE	0061
JUIGNETTES	ZE	0062
CHANDAI	0B	0019
CHANDAI	0B	0127
CHANDAI	0C	0029
CHANDAI	0C	0102
CHANDAI	0C	0103
CHANDAI	0C	0104
CHANDAI	ZC	0002
CHANDAI	ZC	0003
CHANDAI	ZC	0008
CHANDAI	ZC	0010
CHANDAI	ZC	0011
CHANDAI	ZD	0004
CHANDAI	ZD	0005

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515294

Commune	Section	n° Parcelle
CHANDAI	ZD	0006

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SCEA DE CHAMBORD  
59 Route des Camélias  
76110 MANNEVILLE-LA-GOUPIL

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515295

Alençon, le 19 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 1,24 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515295, à la date du : **15/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515295

Commune	Section	n° Parcelle
CHANDAI	C	0098
CHANDAI	C	0103

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

JOBIN  
4 place du Vieux Marché  
61700 CHAMPSECRET

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515301

Alençon, le 15 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 4,41 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515301, à la date du : **11/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515301

Commune	Section	n° Parcelle
SAINT-BOMER-LES-FORGES	ZL	0014

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

MAUTHE Romain  
11 Rue des Tilleuls  
61130 IGE

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515302

Alençon, le 23 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 90,32 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515302, à la date du : **18/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515302

Commune	Section	n° Parcelle
APPENAI-SOUS-BELLEME	0A	0004
APPENAI-SOUS-BELLEME	0A	0005
APPENAI-SOUS-BELLEME	0A	0214
APPENAI-SOUS-BELLEME	0D	0132
APPENAI-SOUS-BELLEME	0D	0133
APPENAI-SOUS-BELLEME	0D	0134
APPENAI-SOUS-BELLEME	0D	0305
APPENAI-SOUS-BELLEME	0D	0307
APPENAI-SOUS-BELLEME	0D	0309
IGE	0A	0084
IGE	0A	0088
IGE	0B	00116
IGE	0B	0160
IGE	0O	0038
IGE	0O	0085
IGE	0O	0122
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0G	0293
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0G	0294
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0026
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0029
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0030
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0030
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0032
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0036
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0038
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0046
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0047
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0058
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0068
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0075
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0076
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0077
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0078
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0079
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0080
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0089
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0090
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0092
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0098
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0099
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0100
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0101
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0108
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0109
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0110
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0111
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0112
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0126
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0128
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0129
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0139
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0140
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0153

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515302

Commune	Section	n° Parcelle
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0157
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0256
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0262
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0264
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0265
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0267
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0268
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0283
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0284
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0287
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0288
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0290
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0292
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0293
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0295
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0301
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0302
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0322
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	0H	0340

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

RIVIERE Marc  
La Patardière  
61170 BARVILLE

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515307

Alençon, le 16 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 11,74 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515307, à la date du : **28/08/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515307

Commune	Section	n° Parcelle
SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE	AB	0010

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

GAEC GRIPPON  
La Thomassière  
61700 LONLAY L ABBAYE

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515323

Alençon, le 24 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 7,61 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515323, à la date du : **04/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

## Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515323

Commune	Section	n° Parcelle
LONLAY-L'ABBAYE	AL	0076
LONLAY-L'ABBAYE	AL	0080
LONLAY-L'ABBAYE	AL	0083
LONLAY-L'ABBAYE	AL	0398
LONLAY-L'ABBAYE	AP	0209
LONLAY-L'ABBAYE	AP	0284
LONLAY-L'ABBAYE	AP	0285
LONLAY-L'ABBAYE	AP	0290
LONLAY-L'ABBAYE	AP	0292

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

de la SAS de l'ITON  
La Houssoie  
61300 CHANDAI

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515325

Alençon, le 25 septembre 2025

**Objet : accusé de réception**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 47,95 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515325, à la date du : **08/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515325

Commune	Section	n° Parcelle
CHANDAI	0G	0050
CHANDAI	0G	0055
CHANDAI	0G	0069
CHANDAI	0G	0070
CHANDAI	0G	0071
CHANDAI	0G	0072
CHANDAI	0G	0118
CHANDAI	0G	0186
CHANDAI	0G	0187
CHANDAI	0G	0188
CHANDAI	ZL	0005
CHANDAI	ZL	0006
CHANDAI	ZL	0013
CHANDAI	ZL	0014
CHANDAI	ZL	0039
CRULAI	0L	0232
NORMANDEL	0A	0018
NORMANDEL	0A	0019
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0B	0320
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0019
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0024
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0025
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0043
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0044
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0045
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0046
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0048
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0056
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0057
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0058
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0059
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0099
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0118
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0119
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0E	0136
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	0EE	0026
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	ZC	0040
SAINT-MICHEL-TUBOEUF	ZD	0025
SAINT-OUEN-SUR-ITON	0D	0125
SAINT-OUEN-SUR-ITON	0D	0126
SAINT-OUEN-SUR-ITON	0D	0260
SAINT-OUEN-SUR-ITON	0D	0712
VITRAI-SOUS-LAIGLE	0A	0203
VITRAI-SOUS-LAIGLE	0A	0204
VITRAI-SOUS-LAIGLE	0A	0205
VITRAI-SOUS-LAIGLE	0A	0269

**Direction départementale des territoires**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et Foncier  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 20537 - 61007 ALENCON

**Dossier suivi par** Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30  
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515340

les gérants du GAEC L'ETRE BOISSEY  
1656 route de Ménil Gondouin  
61210 PUTANGES-PONT-ECREPIN

Alençon, le 07 octobre 2025

**Objet : accusé de réception**

Madame et Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 83,6 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515340, à la date du : **17/09/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr).

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet  
Par subdélégation du Directeur Départemental des  
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

# Annexe : Références cadastrales

## dossier n° C2515340

Commune	Section	n° Parcelle
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0D	0048
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0D	0054
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0D	0061
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0D	0064
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0D	0351
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0D	0388
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0004
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0005
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0006
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0008
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0014
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0019
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0020
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0133
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0139
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0190
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0192
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0193
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0219
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0220
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0221
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0227
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0255
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0269
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0E	0270
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0F	0157
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0F	0158
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0F	0230
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	0F	0231
MENIL-GONDOUIN	0A	0266
MENIL-GONDOUIN	0A	0271
MENIL-GONDOUIN	0A	0382
MENIL-GONDOUIN	0A	0407
MENIL-GONDOUIN	0B	0031
MENIL-GONDOUIN	0B	0032
MENIL-GONDOUIN	0B	0033
MENIL-GONDOUIN	0B	0035
MENIL-GONDOUIN	0B	0049
MENIL-GONDOUIN	0B	0050
MENIL-GONDOUIN	0B	0051
MENIL-GONDOUIN	0B	0052
MENIL-GONDOUIN	0B	0197
MENIL-GONDOUIN	0B	0198
MENIL-GONDOUIN	0B	0199
MENIL-GONDOUIN	0B	0201
MENIL-GONDOUIN	0B	0202
MENIL-GONDOUIN	0B	0203
MENIL-GONDOUIN	0B	0228
MENIL-GONDOUIN	0B	0230
MENIL-GONDOUIN	0B	0231
MENIL-GONDOUIN	0B	0232
MENIL-GONDOUIN	0B	0234

# Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515340

Commune	Section	n° Parcelle
MENIL-GONDOUIN	OB	0236
MENIL-GONDOUIN	OB	0237
MENIL-GONDOUIN	OB	0238
MENIL-GONDOUIN	OB	0239
MENIL-GONDOUIN	OB	0242
MENIL-GONDOUIN	OB	0243
MENIL-GONDOUIN	OB	0245
MENIL-GONDOUIN	OB	0249
MENIL-GONDOUIN	OB	0253
MENIL-GONDOUIN	OB	0254
MENIL-GONDOUIN	OB	0255
MENIL-GONDOUIN	OB	0256
MENIL-GONDOUIN	OB	0257
MENIL-GONDOUIN	OB	0259
MENIL-GONDOUIN	OB	0260
MENIL-GONDOUIN	OB	0261
MENIL-GONDOUIN	OB	0266
MENIL-GONDOUIN	OB	0268
MENIL-GONDOUIN	OB	0269
MENIL-GONDOUIN	OB	0328
MENIL-GONDOUIN	OB	0329
MENIL-GONDOUIN	OB	0331
MENIL-GONDOUIN	OB	0348
MENIL-GONDOUIN	OB	0351
MENIL-GONDOUIN	OB	0409
MENIL-GONDOUIN	OB	0416
MENIL-GONDOUIN	OB	0417
MENIL-GONDOUIN	OB	0419
MENIL-GONDOUIN	OB	0462
MENIL-GONDOUIN	OB	0463
MENIL-GONDOUIN	OB	0490
MENIL-GONDOUIN	OB	0491
MENIL-GONDOUIN	OB	0502
MENIL-GONDOUIN	OB	0519
MENIL-GONDOUIN	OC	0071
MENIL-GONDOUIN	OC	0073
MENIL-GONDOUIN	OC	0359
MENIL-GONDOUIN	OC	0373